



Compte-rendu

CAP DESSINATEURS

du 21 janvier 2020

“ Promotions 2020 ”

**(tableau d'avancement
au grade de dessinateur
en chef)**



Déclaration CGT à la CAP des Dessinateurs du 21 janvier 2020

Madame la présidente,

Depuis plusieurs semaines, le projet de retraite par point que souhaite instituer le gouvernement est rejeté par la majorité de la population. Dans le périmètre de nos ministères, les conséquences d'un tel projet seraient dramatiques pour les pensions des futurs retraités.

La lutte continue contrairement à ce que voudrait nous faire croire le gouvernement et nous encourageons les dessinateurs et leurs collègues à rester mobilisés cette semaine et en grève le **vendredi 24 janvier** jour de la présentation du projet au conseil des ministres.

Par ailleurs, le budget 2020 prévoit de nouvelles suppressions de poste pour atteindre 10 % d'ici 2022. Ceci va conduire à une nouvelle augmentation des charges de travail pour les uns et l'abandon ou l'externalisation de missions pour les autres.

La valse des restructurations va continuer et perturber l'organisation du ministère, déstructurer les chaînes hiérarchiques et la capacité d'intervention, alors que les urgences d'actions en matière d'écologie n'ont jamais été aussi nécessaires.

De plus, les rémunérations des agents s'amenuisent, le point d'indice reste bloqué et les maigres mesures salariales saupoudrées sur l'ensemble du ministère sont bien en deçà du décrochage des rémunérations par rapport à l'inflation.

Rappelons que sur les 48,7 milliards d'euros de budget, le ministère ne consacre que 1,8 milliard pour sa masse salariale.

Les dessinateurs n'échappent à ce contexte et nous disons même que ce sont les agents qui ont été les plus touchés par cette liquidation de notre ministère que ce soit dans leurs missions mais aussi dans leurs rémunérations.

c'est pourquoi nous revendiquons la requalification de tous les dessinateurs en TSDD !

Cette mesure ne coûterait que quelques milliers d'euros, des miettes ... si on compare au budget du ministère et même de sa masse salariale.

Enfin, La loi de transformation de la fonction publique va particulièrement détruire les outils collectifs de défense des salariés. Dès 2020, le contour des CAP ne va plus laisser place qu'à la gestion des situations précaires (si elles remontent ?) dues en grande partie aux multiples restructurations et l'abandon des missions qui fragilisent les salariés et les isolent dans une relation salariés/employeurs avantageant l'employeur.

C'est une destruction du statut général et des statuts particuliers de la Fonction Publique assumée par Macron et son gouvernement.

La CGT demande :

- Le retrait des projets de transformation du système de retraite et la conservation des acquis sociaux,
- Une augmentation de la contribution des employeurs et l'arrêt des exonérations des cotisations sociales employeurs,
- Une augmentation des emplois aux MTES et MCTRCT,
- L'amélioration des conditions de travail et de sécurité des personnels et des usagers,
- La revalorisation des salaires par l'augmentation du point d'indice,
- L'abrogation de loi dit « de transformation de la Fonction publique »,
- L'arrêt de toutes les restructurations dans les services et établissements de nos ministères.

Et appellent les dessinateurs et leurs collègues à se mobiliser de nouveau massivement

**le vendredi 24 janvier
pour le maintien de notre régime de retraites
et s'opposer à ce mouvement libéral de casse des services et des protections
sociales.**

Les élus CGT à la CAP des dessinateurs-trices

Réponses de la présidente aux déclarations

Les sujets généraux ne sont pas du ressort de la CAP.

Par contre, elle confirme que désormais les mutations et les promotions ne seront plus traitées en CAP. Reste les recours sur les entretiens professionnels et le télétravail.

Les CAP disciplinaires sont maintenues.

Pour la CGT, cette situation va encore aggraver les conditions de travail des dessinateurs, c'est la porte ouverte à l'arbitraire, aux droits bafoués, c'est l'opacité à tous les niveaux!

Nous vous engageons à nous faire remonter vos recours dès que vous saisissez la présidente de la CAP et à ne pas hésiter à vous rapprocher de vos élu-e-s locaux CGT également, afin que nous puissions travailler avec eux.

ORDRE DU JOUR

Réorganisations de service

Elles doivent être validées par la CAP quand il y a mobilité d'un dessinateur pour la mise en paiement des primes de restructuration.

Intégration

François SEGURA intègre le corps au grade de dessinateur en chef à compter du 01/01/2020.

Promotions à dessinateur en chef

Cette année, **119 dessinateurs ont été proposés sur 188 promouvables**, le taux est de 7,5 %, ce qui correspond après rectification de l'assiette (départ en retraite, concours, démission...) à **seulement 12 promotions pour 2020**.

Après débat, la CAP a émis un avis favorable pour la promotion des agents ci-dessous :

NOM - Prénom	Région	Service
FAY Mickaël	Auvergne-Rhône Alpes	DIR MC
PERSONNIC Fabrice	Bretagne	DDTM 22
HABAULT Claude	Centre Val de Loire	DDT 36
PIERREL Sophie	Grand-Est	DDT 88
PERRA Franco	Ile de France	DRIEA
DUBORD Pascale	Normandie	DIRNO
FOULON Olivier	Nouvelle Aquitaine	DDTM 33
KLEIN Jean-Jacques	Occitanie	DREAL
GASNIER Patrick	Pays de Loire	DDT 72
COLON Joël	Réunion	DM SOI
ORVANE François	VNF	DT Bassin de la Seine
LEMOINE Philippe	Autres Ministères	Ministère de la Défense

Vos élu-e-s CGT à la CAP nationale des dessinateurs

Frédéric HALGAND : frederic.halgand@loire-atlantique.gouv.fr

Pierre RATINEAUD : pierre.ratineaud@dordogne.gouv.fr

Henri MENARD : henri.menard@loire-atlantique.gouv.fr

Othmane SAADI : othmane.saadi@isere.gouv.fr

Défendez-vous, Rejoignez la CGT

BULLETIN D'ADHESION

à remettre à un militant CGT de ton Service ou à un(e) élu(e) CGT à la CAP

Nom : Prénom : Indice :

Service, Établissement : Adresse :

.....

Signature

NOTA BENE : dorénavant les cotisations
ouvrent droit à un CREDIT D'IMPÔT (66 %)

Je souhaite adhérer
à la CGT

ou adhérez en ligne : <http://www.snptas-cgt.net>

Consulter la “circulaire Promotions 2020 “ et la fiche technique ATAE
sur notre site : [lien](#)